



PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION LA CIOTAT CULTURE

Mercredi 7 décembre 2023, de 18h30 à 21h00
Aux Boulomanes Ciotadens (70 ave. J-B Long, 13600 – La Ciotat)

L'an deux mille vingt-trois, et le 7 décembre, l'Association LA CIOTAT CULTURE s'est réunie en Assemblée Générale, (Cercle des Boulomanes Ciotadens, 70 ave. Jean-Baptiste Long, 13600 La Ciotat), régulièrement convoquée conformément aux statuts.

La séance était présidée par Monsieur Alain Massé, Président de l'Association.

Il était assisté de Madame Christine Bouzon, Vice-présidente et des autres membres du Conseil d'Administration.

Monsieur Alain Massé ouvre la séance en remerciant l'ensemble des personnes présentes et représentées tout en soulignant que la liste des membres présents et représentés est à la disposition des participants au Secrétariat de séance et que le quorum statutaire étant largement dépassé, l'Assemblée Générale pourra valablement délibérer.

Il donne lecture des questions inscrites à l'ordre du jour et précise tout d'abord que le Conseil d'Administration, actuellement composé de dix personnes, s'est officiellement réuni à cinq reprises sur le dernier mandat.

Il rappelle que les statuts prévoient un renouvellement annuel de toutes les instances de gouvernance, et notamment du Bureau exécutif et du Conseil d'Administration ainsi que des deux vérificateurs aux comptes.

Association LA CIOTAT CULTURE - siège social 152 avenue Fernand Gassion, 13600 - La Ciotat

Numéro SIRET 90911589100014 - Code APE 94.99Z



contact@laciostatculture.com



laciostatculture.com



[laciostatculture](https://www.instagram.com/laciostatculture)

✚ Point 1 : Mot de bienvenue de la Vice-Présidente et du Président

La Vice-Présidente et le Président ont chacun prononcé un mot de bienvenue au nom du Conseil d'Administration sortant.

✚ Point 2 : Vérification des membres actifs présents

Le Président rappelle que tous les membres ont reçu la convocation à l'Assemblée Générale, accompagnée de l'ensemble des documents de séance et notamment ceux qui seront soumis au vote, dans les délais prescrits.

Après vérification de la liste d'émargement signée par chacun des membres actifs présents et à jour de leurs cotisations, ainsi que la validité des pouvoirs valablement donnés par les adhérents empêchés, il a été établi que le quorum statutaire étant largement dépassé, l'Assemblée Générale pouvait valablement délibérer.

✚ Point 3 : Adoption de l'ordre du jour

Après lecture, l'Assemblée Générale adopte à l'unanimité l'ordre du jour.

✚ Point 4 : Vote sur la cooptation des nouveaux membres

Le Président rappelle que seuls les membres actifs à jour de leur cotisation sont autorisés à participer au vote.

Conformément à l'article 6 des statuts modifiés lors de l'Assemblée Extraordinaire tenue ce même jour, les membres qui ne sont pas à jour de leurs cotisations devront s'en acquitter dans un délai de trente (30) jours sous peine d'être écartés de l'association.

Après en avoir valablement délibéré, l'Assemblée Générale approuve à l'unanimité la liste des adhérents à l'association.

✚ Point 5 : Élection de membres d'Honneur

Les statuts prévoient une catégorie de membres d'Honneur. Il s'agit des personnes physiques et/ou morales qui ont établi un lien historique avec l'Association et/ou ont eu un apport reconnu en faveur de la Culture.

Les membres d'Honneur de l'association sont Gilbert Ganteaume (peintre et sculpteur français renommé né à La Ciotat le 12 octobre 1932) et Guy Aillaud (ancien instituteur ciotaden qui a transmis sa passion pour l'histoire locale à travers de nombreux livres).

Après en avoir valablement délibéré, l'Assemblée Générale a décidé à l'unanimité de ne pas nommer de nouveaux membres d'Honneur.

Association LA CIOTAT CULTURE - siège social 152 avenue Fernand Gassion, 13600 - La Ciotat

Numéro SIRET 90911589100014 - Code APE 94.99Z



contact@laciostatculture.com



laciostatculture.com



[laciostatculture](https://www.instagram.com/laciostatculture)

✚ **Point 6 : Vote sur le Projet associatif**

Le Président détaille le Projet associatif soumis à l'approbation de l'Assemblée générale.

Il est proposé par l'assemblée de rajouter au projet associatif le thème des bateaux de tradition comme savoir faire reconnu à La Ciotat.

Après en avoir valablement délibéré, l'Assemblée Générale adopte à l'unanimité le Projet associatif de La Ciotat Culture.

✚ **Point 7 : Vote sur le Rapport moral du Président**

Le Président donne lecture du rapport moral soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Après en avoir valablement délibéré, l'Assemblée Générale adopte à l'unanimité le rapport moral du Président.

✚ **Point 8 : Vote sur le Rapport d'activité**

Le Président détaille le rapport d'activité 2023 soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ainsi que le dossier de presse annexé qui compte une sélection de 26 articles publiés en 2023.

Après en avoir valablement délibéré, l'Assemblée Générale adopte à l'unanimité le rapport d'activité de La Ciotat Culture.

✚ **Point 9 : Rapport financier - Rapport des vérificateurs aux comptes**

Le Président présente le rapport sur la gestion comptable de l'exercice arrivé à échéance au 6 décembre 2023 : compte d'exploitation faisant apparaître un résultat d'exploitation positif de 12345 Euros, le bilan comptable (valorisant les heures de travail bénévole pour un montant de 141802 Euros et les dons en nature pour un montant de 8302 Euros) ainsi que les comptes détaillés par activités.

Une des deux Vérificateurs aux Comptes donne lecture du rapport qui, après étude approfondie des comptes et des factures de l'association, n'a détecté aucune anomalie et donne quitus pour l'exercice concerné.

Après en avoir valablement délibéré, l'Assemblée Générale vote à l'unanimité le quitus de gestion pour l'exercice et l'affectation du résultat de l'année sur le report à nouveau

✚ **Point 10 : Information sur les demandes de subventions 2024 (et budget prévisionnel 2024)**

Le Président présente les différents dossiers de demandes de subventions de fonctionnement et d'investissement déposés auprès de la Ville, du Département, Association LA CIOTAT CULTURE - siège social 152 avenue Fernand Gassion, 13600 - La Ciotat

Numéro SIRET 90911589100014 - Code APE 94.99Z



contact@laciostatculture.com



laciostatculture.com



Instagram [laciostatculture](https://www.instagram.com/laciostatculture)

de la Métropole, de la Région et la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles).

Il relève notamment que toutes les demandes de subventions sont ciblées sur le financement des événements et pas sur le fonctionnement de l'Association qui a montré sa capacité à y subvenir par ses moyens propres.

Le Président détaille le Budget prévisionnel 2024 qui a reçu un avis favorable du Conseil d'administration sortant.

Après en avoir valablement délibéré, l'Assemblée Générale adopte à l'unanimité le Budget prévisionnel 2024 de l'Association.

🚩 Point 11 : Calendrier prévisionnel des événements 2024

La Vice-Présidente présente le calendrier prévisionnel détaillé des événements qui seront organisés par l'association en 2024, en insistant tout particulièrement sur le développement sensible de la Fête de la Culture de La Ciotat ainsi que sur le Salon du Livre et des Arts de La Ciotat sur le thème de la Provence avec Nicolas Pagnol pour parrain et les Festival International JAZZ A LA CIOTAT qui se déroulera sur trois jours.

La Vice-présidente insiste sur le fait que ce projet est évolutif, que rien n'est définitivement figé, pas plus les activités envisagées que les dates retenues.

Le Président précise que c'est à partir de ce projet d'activité particulièrement dense que le budget prévisionnel de fonctionnement et d'investissement a été établi et que les demandes de subventions ont été déposées.

Après en avoir largement et valablement délibéré, l'Assemblée Générale vote à l'unanimité en faveur du calendrier prévisionnel 2024.

🚩 Point 12 : Vote sur le montant des cotisations annuelles à l'Association

Le Président rappelle que le montant de la cotisation annuelle à l'association est fixé à 12€ (sauf pour les seuls membres d'Honneur qui en sont exonérés) et que l'Assemblée Générale doit se prononcer sur le montant de cette cotisation pour l'année à venir.

Il précise que l'Association étant reconnue d'intérêt général, les dons et les cotisations font l'objet d'un abattement fiscal des deux tiers sur les déclarations de revenus et que le formulaire CERFA correspondant sera remis aux adhérents.

Après en avoir largement et valablement délibéré en examinant les avantages et inconvénients d'une baisse ou d'une hausse à envisager, l'Assemblée Générale vote à la majorité en faveur de la proposition du Conseil d'administration de maintenir à 12€ (douze Euros) le montant de la cotisation pour l'année 2024.

Association LA CIOTAT CULTURE - siège social 152 avenue Fernand Gassion, 13600 - La Ciotat

Numéro SIRET 90911589100014 - Code APE 94.99Z



contact@laciostatculture.com



laciostatculture.com



[laciostatculture](https://www.instagram.com/laciostatculture)

✚ Point 13 : Elections

- **Élection des membres du Comité Exécutif (*membres du CA*)**
- **Élection des membres du Conseil d'Administration**
- **Élection des deux Vérificateurs aux comptes**

Le Président présente les candidats déclarés avant l'Assemblée Générale et rappelle que les statuts donnent la possibilité aux membres actifs à jour de leurs cotisations de se déclarer en cours de séance.

Après avoir pris acte des présentations et motivations personnelles de tous les candidats aux différents postes à pourvoir, l'Assemblée Générale a élu à l'unanimité :

- **Deux Vérificatrices aux Comptes :**
 - **Madame Adrienne CORNET**
 - **Madame Josy DELGADO COURTOIS**
- **Treize membres au Conseil d'Administration – ainsi renouvelé pour le tiers - dont les quatre membres du Bureau Exécutif :**

Présidente membre du <u>Bureau</u> exécutif	Christine	BOUZON	152 av Fernand Gassion 13600 LA CIOTAT	Directrice ventes tourisme
Vice-Président membre du <u>Bureau</u> exécutif	Alain	MASSE	7 Parc de Sainte Croix 13600 LA CIOTAT	Dirigeant de société
Secrétaire membre du <u>Bureau</u> exécutif	Liliane	ANANTI	6 Allée du Corail 13600 LA CIOTAT	Dirigeante de société
Trésorier membre du <u>Bureau</u> exécutif	Jean-Luc	DELYS	671 Avenue de Saint Jean 13600 La Ciotat	Dirigeant de société
Administrateur	Jean-Paul	ARTERO	550 Chemin Charre 13600 LA CIOTAT	Musicien programmeur
Administrateur	Christian	BACHELIER	152 av Fernand Gassion 13600 LA CIOTAT	Responsable informatique
Administrateur	Adrienne	CORNET	540 av François Billoux 13600 LA CIOTAT	Retraitée commerciale
Administrateur	Josy	DELGADO COURTOIS	3 rue Saint Jacques 13600 LA CIOTAT	Chef comptable
Administrateur	Jeanine	MOLLET	933 Ch des Poissonniers 13600 LA CIOTAT	Retraitée du secteur hospitalier
Administrateur	Gérard	MONTEAGUDO	17 allée du saphir 13600 la Ciotat	Retraité responsable Gestion informatique

Association LA CIOTAT CULTURE - siège social 152 avenue Fernand Gassion, 13600 - La Ciotat

Numéro SIRET 90911589100014 - Code APE 94.99Z



contact@laciostatculture.com



laciostatculture.com





[laciostatculture](https://www.instagram.com/laciostatculture)

Administrateur	Marc	NICOLAIDES	37 Avenue du pré bat B 13600 la Ciotat	Retraité Metteur en scène et comédien
Administrateur	Michelle	PANNETIER	5 Parc de Sainte Croix 13600 LA CIOTAT	Retraitée Cour Régionale Comptes
Administrateur	Alain	SORBA	Rés. Notre Dame de la Garde 13600 LA CIOTAT	Retraité hospitalier

🚩 Point 14 : Questions diverses
Aucune question diverse n'a été sollicitée.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 21H00.

Certifié conforme à La Ciotat le 7 décembre 2023 par	
	
Christine Bouzon, Présidente	Alain Massé, Vice-Président

Association LA CIOTAT CULTURE - siège social 152 avenue Fernand Gassion, 13600 - La Ciotat
 Numéro SIRET 90911589100014 - Code APE 94.99Z



contact@laciostatculture.com



laciostatculture.com



[laciostatculture](https://www.instagram.com/laciostatculture)